

PLAN de DEVELOPPEMENT

Projet Sportif Territorial

OLYMPIADE
2021 – 2024

UNE LIGUE
AU CŒUR DE
L'ESCALADE ET
DU MONTAGNISME
CONJUGANT
PLAISIR,
PARTAGE ET
PERFORMANCE

Sommaire

1. Objet	4
2. Carte d'identité de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur	4
2.1. Objet.....	4
2.2. Coordonnées et renseignements administratifs.....	5
2.3. Elus au Comité Directeur	5
3. Etat des lieux	6
3.1.1. Clubs sportifs et Comités Territoriaux en Sud Provence Alpes Côte d'Azur	6
3.1.2. Nombre de clubs et de licenciés affiliés à la FFME	6
3.2. Fonctionnement de la Ligue	12
3.3. Sites de pratique	14
4. Projet Sportif Territorial 2021 – 2024	15
4.1. Développement des activités fédérales et des pratiques sportives	16
4.2. Développement sportif en escalade et ski-alpinisme – Structuration et gestion du Haut Niveau	19
4.3. Formation de l'encadrement sportif.....	25
4.4. Développement des sites de pratique	29
4.5. Développement du sport pour tous	31
4.6. Lutte contre les Violences et le Harcèlement	35
4.7. Lutte pour l'Eco responsabilité	36
Annexe – Glossaire.....	37
Documents Annexes :.....	39
Plan de Développement - L'Accès de Haut Niveau Olympiade - 2021-2024.....	39
Plan de Développement des Structures Artificielles Escalade - 2020-2030	51

Validé le 09 octobre 2021 par :

- le Comité Directeur de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade
- et les Présidents des Comités Territoriaux des Alpes de Haute Provence (CT 04 FFME), des Hautes Alpes (CT 05 FFME), des Alpes Maritimes (CT 06 FFME), des Bouches du Rhône (CT 13 FFME), du Var (CT 83 FFME) et du Vaucluse (CT 84 FFME) de la Montagne et de l'Escalade

1. Objet

Echelon régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), la Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur (**Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur FFME**) existe depuis 1987 et est issue de la fusion en 2016 des Comités Régionaux Provence Alpes et Côte d'Azur. Le présent plan de développement a été élaboré afin de rendre nos activités plus accessibles, de favoriser une pratique régulière et donc d'augmenter le nombre de pratiquants.

Dans ce plan, nous présentons un état des lieux des activités de montagne et d'escalade en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que les actions que nous avons programmées pour l'Olympiade 2021-2024.

2. Carte d'identité de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur

2.1. Objet

La Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade assure la promotion et le développement en Région Sud des six activités sportives de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade : l'Escalade, l'Alpinisme, le Canyonisme, la Randonnée Montagne, la Raquette à Neige et le Ski-alpinisme.

La Ligue représente, en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la FFME auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés institutionnels ainsi que, de façon générale, de toute personne physique ou morale en vue d'accomplir les missions qui lui sont confiées.

Elle organise les compétitions officielles à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champions régionaux ainsi que toute autre manifestation ou compétition prévue par les règlements sportifs fédéraux ;

Elle contrôle, coordonne et facilite la mise en œuvre de la politique de la FFME dans les comités territoriaux de son ressort territorial. Elle établit en outre les conventions de gestion et d'utilisation des structures artificielles d'escalade selon les dispositions prévues par la FFME.

La Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade a une vision volontariste et transversale, affirmant ainsi ses deux finalités premières que sont l'équilibre des territoires et l'épanouissement humain et c'est tout naturellement qu'elle s'inscrit dans la démarche de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) qui devient le cœur de cible de notre activité sportive.

2.2. Coordonnées et renseignements administratifs

Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade
46 rue Bravet
13005 Marseille

Site internet : <http://paca.ffme.fr>

Numéro SIRET : 431 552 660 00042

Déclaration au Journal Officiel le : 16/09/1987

Numéro de récépissé en préfecture : W134000487

2.3. Elus au Comité Directeur

Président :	Serge	BARRAGAT	-	✉	president@paca.ffme.fr
				☎	+33 (0)6 12 71 72 89
Vice-Président :	Josselin	CAZAUX	-	✉	vice-president@paca.ffme.fr
				☎	+33 (0)6 07 90 62 46
Secrétaire :	Claude	FULCONIS	-	✉	secretaire@paca.ffme.fr
Trésorier :	Patricia	GAUBERTI	-	✉	tresorier@paca.ffme.fr

Autres membres du comité directeur :

Jean Luc BELLARD
José BOLO
Sandrine CHANDY
Stéphane DESTOUCHES
Claire DIVOUX
Pierre DURET
Gilles MAUTRET

Laurence MOSTEIRO
Marilyne PROAL
Enola RESSEGUIER
Alain RIGHI
Isabelle ROCHER
Christine SLAMTI

3. Etat des lieux

3.1.1. Clubs sportifs et Comités Territoriaux en Sud Provence Alpes Côte d'Azur

3.1.2. Nombre de clubs et de licenciés affiliés à la FFME

6 Comités Territoriaux, 117 clubs et 8677 licenciés (au 31/08/2020) font de SUD Provence Alpes Côte d'Azur la 4^{ème} région de notre Fédération Française de la Montagne et d'Escalade.

3.1.3. Evolution du nombre de licenciés

Avec les différentes restrictions sanitaires consécutives à la crise sanitaire de COVID19 ont, avec le confinement à partir du mois de mars 2020 stoppé la progression des licences pour 2020 et entraîné une baisse de licenciés de 26,7% en 2021 qui est très importante parmi les adultes (-36%).

Avec, au 31/08/2020, une augmentation de plus de 22% des licenciés depuis 2012 et 13,5% lors de la dernière Olympiade (2017-2020), les activités de Montagne et d'Escalade ont le vent en poupe en Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

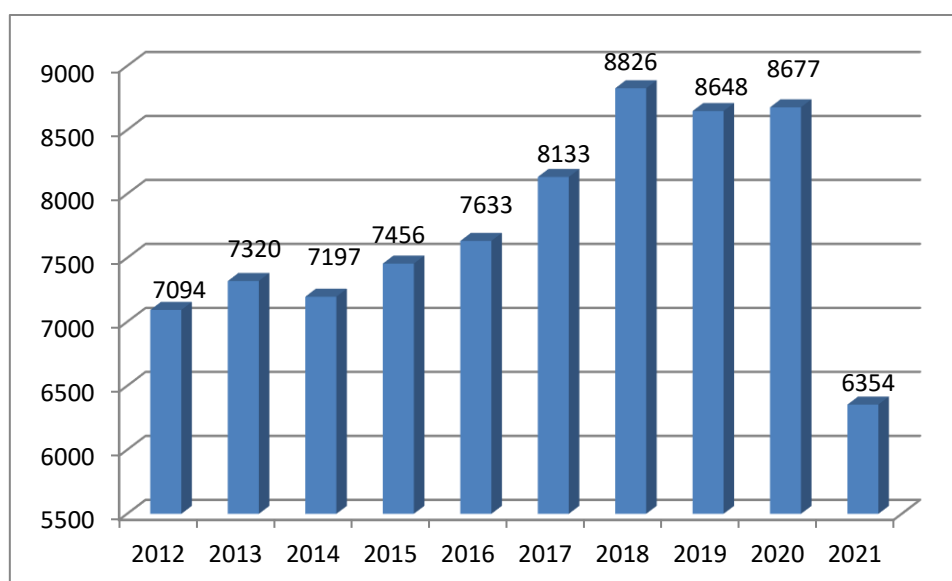


Figure 1 – Evolution du nombre de licenciés de 2012 à 2021

3.1.4. Parité

Un rajeunissement des pratiquants et une augmentation de la pratique féminine avec au 31/08/2020.

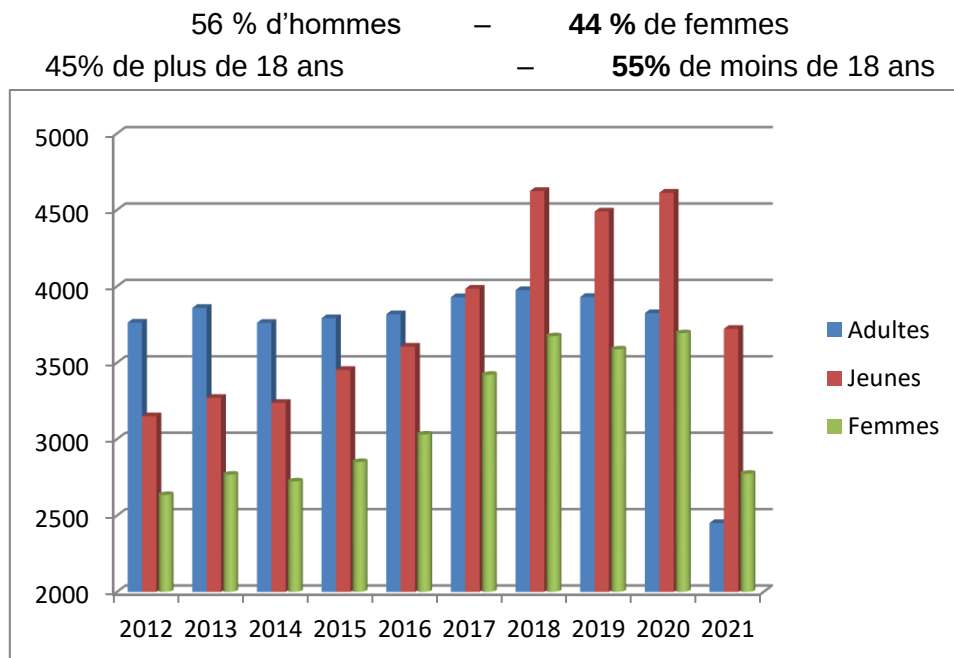


Figure 2 – Evolution du nombre de licenciés de 2012 à 2021 par catégorie

3.1.5. Evolution par département

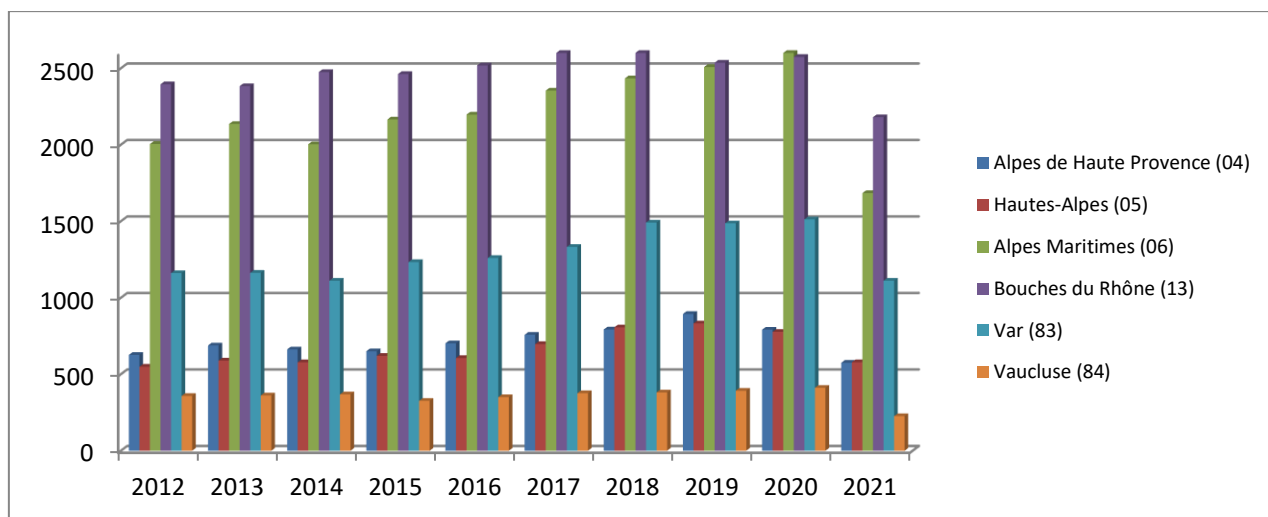


Figure 3 – Evolution du nombre de licenciés par département de 2012 à 2021

Une évolution du nombre de licenciés dans tous les départements, avec une répartition des licenciés par département constante sur l'Olympiade.

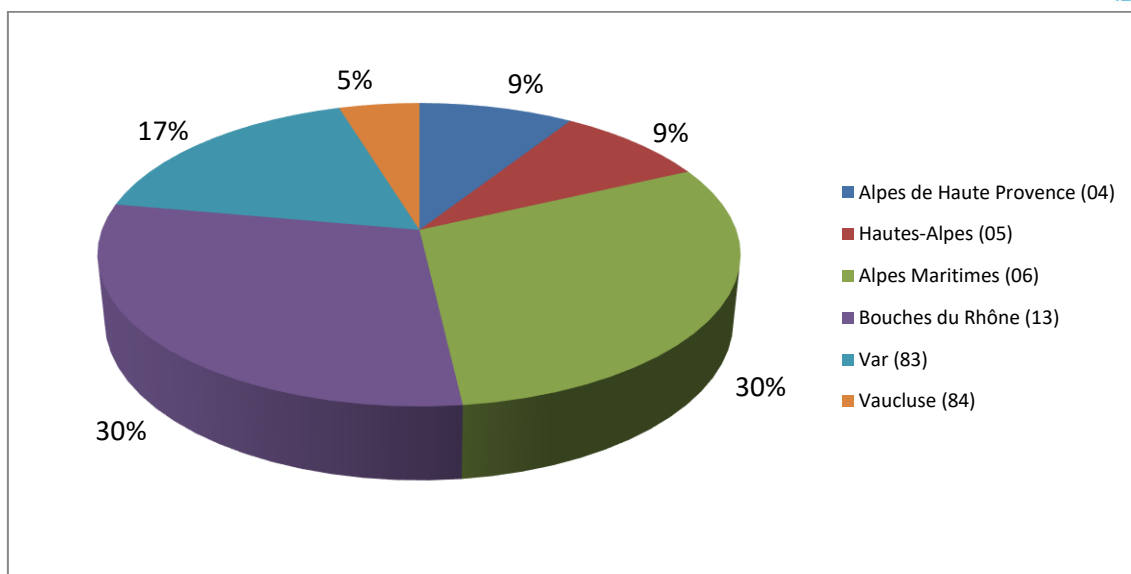


Figure 4 – Répartition des licenciés par département en 2020 (en %)

Cette répartition de 2020 est à mettre en relation avec le ratio « nombre de licenciés / population du département » qui montre une plus forte implantation dans les départements alpins (Alpes de Haute-Provence et Hautes Alpes) que dans les autres départements.

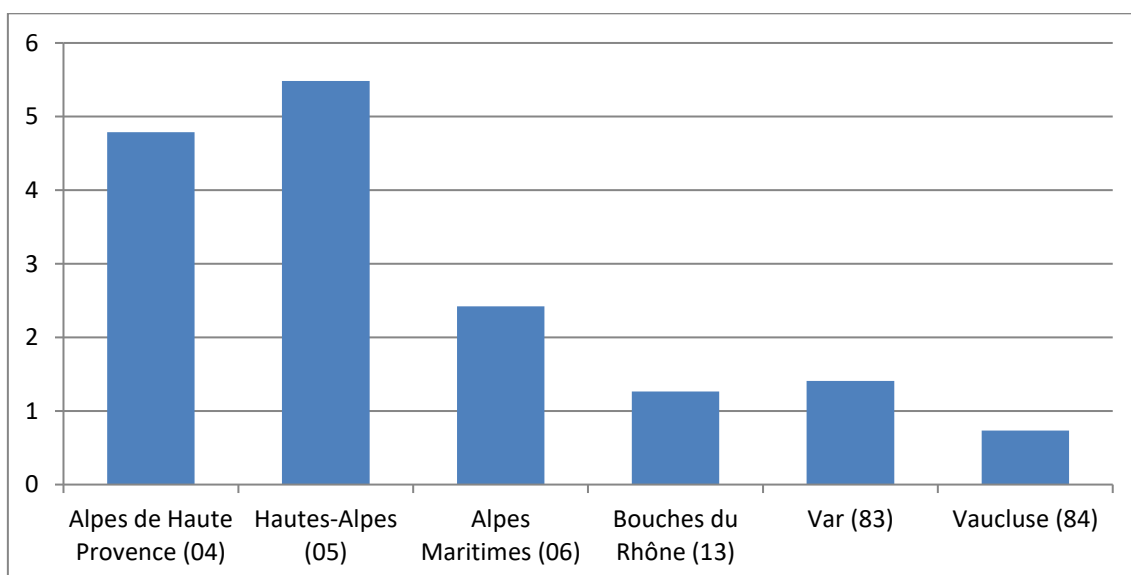


Figure 5 – Ration de répartition des licenciés par département (en ‰)

3.1.6. Nombre moyen de licenciés par club

Un nombre moyen de 73 licenciés par club, soit 23% de moins que la moyenne nationale (95 adhérents par club).

	Nombre de clubs	Nombre de licenciés	Nombre moyen de licenciés
Alpes de Haute Provence (04)	9	791	88
Hautes-Alpes (05)	11	777	65
Alpes Maritimes (06)	34	2612	77
Bouches du Rhône (13)	39	2574	66
Var (83)	18	1512	84
Vaucluse (84)	5	411	82
Total Région	117	8677	74

Tableau 1 – Nombre de clubs et de licenciés par département (au 31 août 2020)

Mais cette moyenne masque la forte disparité existante entre les clubs : 50% des clubs ont moins de 50 licenciés et 3 clubs ont plus de 200 licenciés.

Taille des clubs (ou sections)	< à 20 licenciés	20 à 50 licenciés	50 à 100 licenciés	100 à 200 licenciés	> à 200 licenciés
Nombre de clubs	36	20	30	19	3
Nombre de licenciés	233	613	2128	2630	750

Tableau 2 – Répartition des clubs par effectifs (au 31 août 2021, année de restriction sanitaire COVID19)

3.1.7. Labellisation des clubs

Pour répondre au mieux aux clubs multi activités et multi formes de la fédération, plusieurs labels ont été adoptés lors de l'assemblée générale FFME 2008 à la Rochelle :

- Deux labels pour les grandes familles d'activités :
 - o Le label Montagne regroupe toutes les activités de la montagne (alpinisme, randonnée de montagne, raquette à neige, ski de montagne, canyonisme). La pratique d'une seule de ces activités suffit pour demander le label montagne.
 - o Le label Escalade rassemble les activités de la grimpe (difficulté, vitesse, bloc), de loisir ou compétitives.
- Des labels optionnels complémentaires :
 - o Escalade : label École d'Escalade + label Élite Escalade
 - o Montagne : label Élite Ski de montagne.

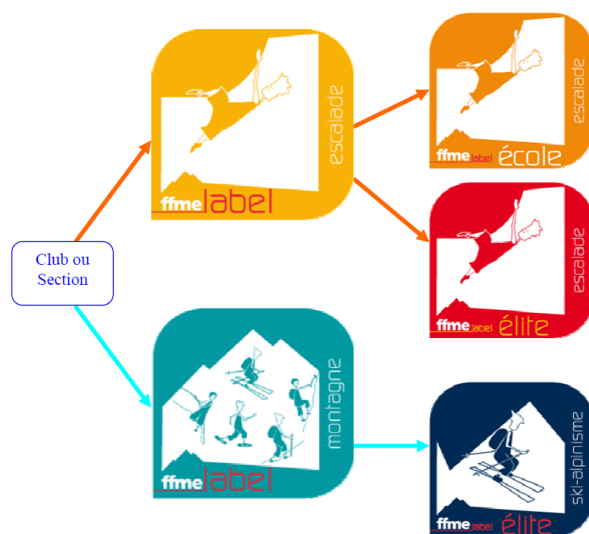


Figure 6 – Dispositif labels FFME

Pour un club ou une section de club, demander la labellisation c'est :

- afficher sa volonté de répondre par son organisation, son fonctionnement et ses objectifs aux demandes des passionnés de la montagne et de l'escalade, licenciés FFME.

Pour le pratiquant, choisir de se licencier dans un club (ou une section de club) labellisé, c'est :

- avoir la garantie de trouver au sein du club un service de qualité quelles que soient ses ambitions.

Pour la FFME, donner le label club c'est :

- officialiser une expertise des activités du club,
- reconnaître les clubs dynamiques engagés dans une démarche de qualité.

Le label n'est pas un but. Il est une étape importante, le constat à un moment donné que le club FFME concerné répond bien aux objectifs qu'il s'est fixé. Le label peut également l'aider à repérer ses points forts et ses points faibles en vue de développer la qualité des activités qu'il propose.

	Nombre de Clubs	Clubs labellisés	Label Escalade	Label Escalade Ecole	Label Escalade Elite	Label Montagne	Label Ski-Alpinisme
Alpes de Haute Provence (04)	9	1	1	1	0	0	0
Hautes-Alpes (05)	12	1	1	0	0	0	0
Alpes Maritimes (06)	34	1	1	0	0	0	0
Bouches du Rhône (13)	39	5	4	2	1	1	0
Var (83)	18	5	4	1	0	1	0
Vaucluse (84)	5	1	1	0	0	0	0
Total Région	117	14	12	4	1	2	0

Tableau 3 – Labellisation des clubs de Provence Alpes Côte d'Azur en 2021

3.1.8. Coût de pratique dans les clubs de SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le coût de pratique (adhésion à un club) se répartit en une part fédérale (licence et assurance), une part territoriale (comités départementaux et comité régional) et une part club.

3.1.8.1. Les différentes licences proposées par la FFME

Tarifs au 1^{er} septembre 2021

Licence FFME		Assurance		
Type	Coût	Base	Base +	Base ++
Annuelle adulte	42€00	14 €	17 €	24 €
Annuelle jeunes	27€50			
Famille	13€50			
Hors club adulte	87€00			
Hors club jeune	65€00			
Découverte	5€00	1 €		

Tableau 4 – Licences proposées par la FFME

3.1.8.2. Les cotisations des licenciés aux comités territoriaux

Tarifs au 1^{er} septembre 2021

Part de l'adhésion revenant au comité	Alpes de Haute Provence (04)	Hautes-Alpes (05)	Alpes Maritimes (06)	Bouches du Rhône (13)	Var (83)	Vaucluse (84)	Sud PACA (moyenne)
Part départementale (Comité Territorial)	1 € 50	4 € 00	3 € 00	7 € 50	5 € 00	3 € 00	4 € 00
Part régionale (Ligue)	11 € 00	11 € 00	11 € 00	11 € 00	11 € 00	11 € 00	11 € 00
Total	12 € 50	15 € 00	14 € 00	18 € 50	16 € 00	14 € 00	15 € 10

Tableau 5 – Parts territoriales (région et département) des cotisations

3.1.8.3. Les tarifs d'adhésion aux clubs de SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Tarifs au 1^{er} septembre 2021, incluant les parts fédérales (« licence » indiquées ci-avant (§3.1.8.1)) et territoriales (voir §3.1.8.2))

Type d'adhésion	Minimum	Moyen	Maximum
-18 ans (loisir et compétition)	60 €	218 €	408 €
Adulte (loisir et compétition)	50 €	226 €	535 €

Tableau 6 – Tarifs des adhésions aux clubs de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR¹

¹Sur un échantillon représentatif de 44 des 111 clubs FFME de PACA

3.2. Fonctionnement de la Ligue

3.2.1. Généralités

La Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade fonctionne avec :

- Un Bureau actuellement composé d'un Président (proposé par le Comité Directeur et élu par l'Assemblée Générale), d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.
- Un Comité Directeur, dont les 18 membres (avec une parité alternée homme – femme) sont élus par l'Assemblée Générale.
- Des commissions. Actuellement au nombre de 5 (formation, Sport-Santé Handicap, montagnisme, escalade, et canyon), elles sont composées de membres élus ou non au sein du Comité Directeur. Le nombre de personnes siégeant dans ces commissions n'est pas fixé.
- Un Conseil des Présidents de Comités Territoriaux, regroupant le Président de la Ligue et l'ensemble des Présidents des Comités Territoriaux de SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR.
- Une commission régionale de discipline, dont la composition, les compétences et les procédures sont définies par le règlement disciplinaire de la FFME.
- Une commission électorale de 3 membres élus pour 4 ans, chargée de contrôler la régularité des opérations électorales à l'occasion des assemblées générales de la Ligue.

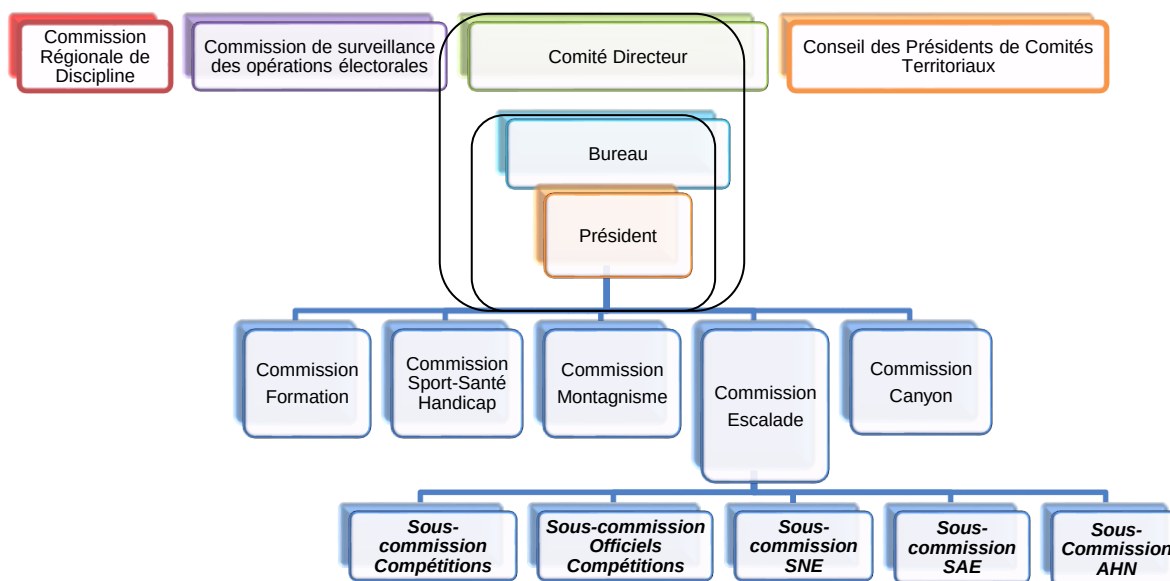


Figure 7 – Schéma de fonctionnement de la Ligue SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR FFME

Les Commissions travaillent selon leur propre organisation (mail, audio ou visio-conférence, réunion en présentiel).

Les Commissions proposent leurs projets et réflexions au Comité Directeur qui entérine ou non les travaux et les décisions des commissions.

Participent au comité directeur les membres élus des commissions ainsi que d'éventuelles personnes invitées (dont les membres non élus des commissions). Les décisions du Comité Directeur sont prises à la majorité des membres élus présents.

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an. En fonction des nécessités, des réunions dématérialisées peuvent être mises en place.

3.2.2. Représentation des clubs et CT aux AG de 2014 à 2021

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Clubs	27 sur 119 (23%)	25 sur 114 (22%)	26 sur 115 (23%)	24 sur 111 (22%)	42 sur 111 (39%)	47 sur 114 (41%)	46 sur 114 (40%)	50 sur 106 (47%)
Comités Territoriaux	3 sur 6 (50%)	4 sur 6 (67%)	5 sur 6 (83%)	5 sur 6 (83%)	5 sur 6 (83%)	5 sur 6 (83%)	4 sur 6 (67%)	3 sur 6 (50%)

Tableau 7 – Représentation des clubs et CT aux AG de 2014 à 2021

3.2.3. La Ligue employeur

A ce jour, la Ligue emploie deux agents de développement qui a bénéficié d'aides à l'emploi de la part de la Région, du CNDS-ANS et de la FFME.

Leurs principales missions sont :

- Le développement régional des activités statutaires
- Le développement général de la Ligue
- Des activités de gestion administratives
- La mise en œuvre du Projet de développement de la Ligue
- Accompagner les clubs, les Comités Territoriaux et les collectivités locales dans leur projet de création ou rénovation d'une Structure Artificielle d'Escalade

3.3. Sites de pratique

3.3.1. Structures Artificielles d'Escalade

En Sud Provence Alpes Côte d'Azur, sur les 946 communes 143 possèdent au moins un équipement d'escalade mais seulement 10 d'entre elles disposent d'une structure d'escalade adaptée à la taille de son territoire. La grande majorité des équipements est mal dimensionnée.

Cependant, se situant pour certaines au sein d'enceintes scolaires, ou n'étant pour d'autres (« mur à grimper ») pas propices au développement de l'escalade, moins de 15 structures permettent une approche de l'escalade et toutes ne sont pas accessibles aux clubs.

3.3.2. Sites Naturels d'Escalade

En Sud Provence Alpes Côte d'Azur, 511 sites naturels permettant la pratique de l'escalade sont recensés soit plus de 22% des sites de pratique français.

En outre, 444 sites accessibles permettent la pratique de l'escalade de difficulté dont 110 sites classés en terrain d'aventure. Sur les 334 sites sportifs, plus de 70 disposent d'un secteur « découverte » où de nombreuses voies faciles sont adaptées à la pratique des débutants.

Sur l'ensemble de ces sites, 62 sont conventionnés, avec des modèles de conventions obsolètes ou non-conformes.

SNE conventionnés	Bloc	Difficulté
Alpes de Haute Provence (04)	0	14
Hautes-Alpes (05)	0	1
Alpes Maritimes (06)	-	16
Bouches du Rhône (13)	-	14
Var (83)	-	14
Vaucluse (84)	-	3

Tableau 8 – SNE conventionnés en SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR avec « garde des choses »

Pendant 30 ans, la FFME a permis l'accès à certains sites majeurs en passant des conventions d'usages avec les propriétaires de falaises. Ainsi, plus de 800 conventions ont été signées dont près de 200 en SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. Un tel niveau de conventionnement par une fédération est unique dans le paysage des sports de nature.

L'évolution de notre contexte juridique a pourtant amené ce système à ses limites. L'apparition de la notion de "responsabilité sans faute" dans les derniers jugements rendus a effectivement reporté sur la FFME de nombreuses responsabilités et un risque assurantiel qu'elle ne peut plus assumer seule...

Soucieuse de trouver une alternative viable, la FFME recherche désormais le partage des responsabilités : les collectivités assurent la garde et l'ouverture du site au public, les grimpeurs assument les conséquences de leurs actes, et la FFME peut apporter son expertise pour l'aménagement d'un site, voire assurer le suivi et la maintenance de ce dernier.

Pour la nouvelle Olympiade, l'une des missions de la Ligue sera d'œuvrer en lien avec les Comités Territoriaux pour la mise à jour des conventions historiques pour adhérer à l'alternative ci-avant précisée.

PLAN DE DEVELOPPEMENT- PROJET SPORTIF TERRITORIAL- OLYMPIADE 2021 – 2024 – V_2

Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 431 552 660 00042

4. Projet Sportif Territorial 2021 – 2024

Notre plan de développement s'articule autour de cinq axes :

- Le développement de l'ensemble des activités fédérales : Escalade, Montagnisme et Canyonisme
- Le développement sportif en escalade et en ski-alpinisme – Structuration et gestion du l'Accès au Haut-Niveau : développement des différents formats de compétitions d'escalade et la poursuite des équipes jeunes escalade, ski-alpinisme et alpinisme
- Le développement de la formation des cadres au sein des clubs et comités
- Le développement des sites de pratique (Structures Artificielles d'Escalade et Sites Naturels d'Escalade) et la défense des Sites Naturels d'Escalade
- Le développement du sport pour tous

4.1. Développement des activités fédérales et des pratiques sportives

4.1.1. Avant-propos – Le passeport fédéral

La FFME gère des activités qui s'apprennent dans un milieu riche, quelquefois incertain, qu'il convient de connaître et de respecter.

La formation du pratiquant en matière de sécurité ou de préservation de ce milieu se fait dans les clubs, voire au sein des Comités Territoriaux et de la Ligue.

La progression proposée par les « passeports » vise à structurer ces apprentissages. Elle s'intègre à tous les programmes d'animation, qu'ils soient à destination des licenciés ou des pratiquants occasionnels.

Le « passeport » est un dispositif qui permet de situer son niveau de pratique. Il allie la technique, la sécurité, le comportement et la connaissance de l'environnement des activités.

4.1.2. Escalade loisir

4.1.2.1. Objectif

La Ligue souhaite permettre à ses licenciés d'augmenter leur niveau de performance, à la fois pour une pratique loisir et pour une pratique compétitive. Pour cela, la Ligue souhaite proposer des regroupements loisirs des licenciés, tout en continuant à proposer des sessions « passeports ».

4.1.2.2. Actions

Passeports escalade

La fédération propose à tous les pratiquants une progression en sécurité et en performance, validée par le dispositif connu sous le nom de « Passeport ». La Ligue propose déjà les passeports, mais veut étendre ses actions pour :

- S'assurer du niveau de pratique de ses adhérents,
- Fixer des objectifs de progression,
- Et inciter tous les pratiquants à s'inscrire dans cette démarche.

Pour ce faire, l'un des objectifs que se fixe la Ligue est de promouvoir auprès des clubs et comités territoriaux de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR la mise en place de sessions passeports.

Evénements loisirs

Afin de promouvoir une pratique loisir pour tous et la promotion de nos activités, mise en place d'au moins un rassemblement loisir bisannuel.

4.1.2.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, soit plus de 8 000 personnes.

4.1.2.4. Indicateur et méthode d'évaluation

- Nombre de regroupements « loisirs » organisés
- Nombre de personnes bénéficiaires
- Nombre de sessions passeports mises en place par la Ligue, les Comités Territoriaux et les clubs de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
- Nombre de passeports délivrés
- Nombre de clubs labellisés Escalade et Ecole d'Escalade

4.1.3. Montagnisme

4.1.3.1. Objectif

Région privilégiée des activités de montagne en France, les activités de montagne sont principalement développées dans les trois départements de montagne (Alpes de Haute-Provence, Hautes Alpes et Alpes-Maritimes), et ce, même si nombre de licenciés du Var, du Vaucluse et des Bouches du Rhône pratiquent les activités de montagne.

L'objectif est donc de faciliter cet accès aux licenciés, y compris mineurs, dans de bonnes conditions de sécurité, d'aider ceux qui le souhaitent à aller vers l'encadrement des activités de montagnisme au sein des clubs.

Les activités concernées ici sont les activités de montagne proposées par la FFME à savoir l'alpinisme et le ski-alpinisme, mais également la raquette à neige et la randonnée montagne.

4.1.3.2. Actions

Les principales actions sont :

- L'organisation de stages encadrés soit par des initiateurs/moniteurs/instructeurs fédéraux, soit par des professionnels (guides de haute montagne) lorsqu'il n'y a pas de cadres fédéraux disponibles,
- La participation à des rassemblements en montagne (type « Grave y Cimes » : événement multi-activités participant à la promotion des activités fédérales auprès des licenciés et du public).
- La mise en place de sessions de passeports fédéraux dans le domaine des activités de montagne, en particulier à l'occasion des stages, avec chaque année, si possible au moins 1 stage :
 - Météorologie
 - Sensibilisation au risque d'avalanche
 - Neige et Secours en avalanche
 - Techniques de corde
 - Techniques d'Orientation
 - Sécurité sur Glacier

Pour les stages faisant appel à des professionnels, une part significative du coût de l'encadrement doit être prise en charge par la Ligue afin de ne pas rendre le prix du stage trop onéreux.

La Ligue dispose aussi de matériels pour les activités montagne (DVA, pelles, sondes) qu'elle peut mettre à disposition des stagiaires et encadrants, ainsi qu'à disposition des clubs qui souhaitent organiser leurs propres sorties. Ce matériel doit être maintenu (remplacé si besoin) et étoffé.

4.1.3.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, à partir de 15 ans, soit plus de 5000 personnes, et même de l'ensemble des licenciés fédéraux pour les stages et formations.

4.1.3.4. Indicateur et méthode d'évaluation

- Nombre de stages organisés
- Nombre de personnes bénéficiaires
- Nombre de sessions passeports mises en place par la Ligue, les Comités Territoriaux et les clubs de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
- Nombre de passeports délivrés
- Nombre de clubs labellisés Montagne

PLAN DE DEVELOPPEMENT- PROJET SPORTIF TERRITORIAL- OLYMPIADE 2021 – 2024 – V_2

Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 431 552 660 00042

4.1.4. Canyonisme

4.1.4.1. Objectif

Région privilégiée, les activités de canyon sont développées dans quasiment tous les départements. Cependant, à ce jour, la pratique du canyon n'est pas très développée au sein de nos clubs.

L'objectif est donc de faciliter cet accès aux licenciés, y compris mineurs, dans de bonnes conditions de sécurité, et d'aider ceux qui le souhaitent à aller vers l'encadrement des activités de canyonisme au sein des clubs.

4.1.4.2. Actions

Les principales actions sont :

- L'organisation de stages encadrés par des initiateurs/moniteurs/instructeurs fédéraux,
- La mise en place de sessions de passeports fédéraux dans le domaine du canyonisme, en particulier à l'occasion des stages

4.1.4.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, à partir de 15 ans, soit plus de 5000 personnes, et même de l'ensemble des licenciés fédéraux pour les stages et formations.

4.1.4.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombre de stages organisés
- Nombre de personnes bénéficiaires
- Nombre de sessions passeports mises en place par la Ligue, les Comités Territoriaux et les clubs de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
- Nombre de passeports délivrés

4.2. Développement sportif en escalade et ski-alpinisme – Structuration et gestion du Haut Niveau

La Ligue de la Région SUD Provence Alpes Côtes d'Azur de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a élaboré son « **Plan de Développement - Structures d'Escalade Artificielles d'Escalade en Région Sud Provence Alpes Cotes d'Azur – 2020-2030** ». (Document Annexe)

4.2.1. Conforter et développer le circuit compétition en escalade

4.2.1.1. Objectif

Organiser des compétitions pour tous : les coupes de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (voir actions ci-dessous) et les championnats régionaux devront être ouverts au plus grand nombre.

Organiser des événements importants (étapes de Coupe de France et Championnats de France) : vitrine de notre activité. L'objectif est de montrer le haut niveau de notre discipline et de susciter des vocations.

4.2.1.2. Actions

- Création d'une coupe de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR d'escalade de Difficulté et poursuite du championnat régional de Difficulté, annuel
- Création d'une coupe de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR d'escalade de Bloc et poursuite du championnat régional de bloc, annuel
- Mise en place d'un championnat régional de vitesse, annuel
- Poursuite du championnat régional U12-U14, annuel
- Accueil d'événements nationaux en escalade
- Mise en place d'événements vers des publics spécifiques en relation avec des fédérations partenaires (ex. : FFSA, FFH)

4.2.1.3. Nombre de personnes bénéficiaires

L'ensemble des licenciés de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (voire des régions limitrophes) pour les coupes de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR et les championnats régionaux.

L'ensemble des licenciés Français pour les événements nationaux et les événements vers les publics spécifiques.

4.2.1.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombre de participants
- Mise en place annuelle des Championnats Régionaux de Bloc, de Difficulté et de Vitesse
- Mise en place annuelle du Championnat Régional U12-U14
- Accueil d'au moins un événement national (étape de la Coupe de France ou Championnat de France)
- Accueil d'au moins un événement en collaboration avec les fédérations partenaires (FFSA ou autres)

4.2.2. Equipe Régionale Jeunes d'Escalade

4.2.2.1. *Objet*

Notre région voit ses résultats en compétitions diminuer.

En effet, trop rares sont les structures de notre région sur lesquelles nos jeunes peuvent réellement s'entraîner.

De nombreux forts jeunes sont issus de petits clubs au sein desquels il y a peu de d'émulation.

Trop souvent les jeunes ont un apport pédagogique loin des contraintes de la compétition et notamment en préparation mentale.

La mise en place d'une Equipe Régionale Jeunes d'Escalade a donc pour objet de :

- Regrouper des jeunes afin qu'ils puissent évaluer leur niveau de forme et réagir en conséquence grâce à quelques pistes de progressions,
- Développer des stratégies à mettre en œuvre lors des qualifications et finales de compétitions,
- Changer de structure d'entraînement et s'évaluer dans un environnement peu connu,
- Simuler des « compétitions » et parfois se familiariser avec la structure des prochains Championnat de France.

4.2.2.2. *Actions*

Mise en place pour les jeunes compétiteurs de notre région des stages permettant de :

- Donner accès à des structures avec des ouvertures adaptées aux compétitions
- Regrouper les jeunes de l'équipe au moins 2 fois par an pour créer un réseau,
- Regrouper les jeunes de même niveau
- Mettre à disposition de contenus pédagogiques de la part de professionnels expérimentés

4.2.2.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

Une vingtaine de jeunes sélectionnés en fonction de leurs résultats aux Championnats Régionaux et des Coupes de Frances.

4.2.2.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Classement des jeunes au niveau national
- Nombre de jeunes arrivants en demi-finales et finales des étapes de Coupe de France et de Championnats de France
- Nombre de jeunes participants aux Championnats de France (Bloc, Difficulté, Vitesse)

4.2.3. Accompagner les sportifs à fort potentiel et développer une politique de détection de jeunes athlètes

4.2.3.1. Objet

Dans le cadre du Plan de Performance Fédéral poursuite de la structure performance de proximité avec la mise en place d'un pôle Espoir intégrée à la structure d'appui scolaire de Briançon (CIE), et éventuellement à Aix-en-Provence et Cagnes sur Mer.

La Ligue Sud Provence Alpes Cotes d'Azur de la Montagne et de l'Escalade a élaboré son « **Plan de Développement – l'Accès de Haut Niveau – 2021-2024** » (document annexe)

4.2.3.2. Actions

- Détection des jeunes athlètes à potentiel dans le cadre d'une structure performance de proximité
- Faire accéder les sportifs au haut-niveau et à l'excellence sportive dans le cadre d'un Pôle Espoir

4.2.3.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Une douzaine de jeunes originaires de la Ligue pour la structure de Briançon ou du territoire national pour le pôle Espoirs.

4.2.3.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Résultats des jeunes sur les compétitions de niveau départemental, régional, national et international
- Classement des jeunes au niveau national
- Nombre de jeunes arrivants en demi-finales et finales des étapes de Coupe de France et de Championnats de France
- Nombre de jeunes participants aux Championnats de France (Bloc, Difficulté, Vitesse)

4.2.4. Conforter et développer le circuit compétition de ski-alpinisme

4.2.4.1. Objectif

Organiser des compétitions pour tous : les championnats régionaux devront être ouverts au plus grand nombre.

Organiser des événements importants (Championnats de France voire événements internationaux) : vitrine de notre activité. L'objectif est de montrer le haut niveau de notre discipline et de susciter des vocations.

4.2.4.2. Actions

- Mise en place d'un championnat régional de Vertical Race, annuel
- Mise en place d'un championnat régional de Sprint, annuel
- Mise en place d'un championnat régional individuel (parcours), annuel
- Accueil d'événements nationaux en Ski Alpinisme
- Soutien des Comités Territoriaux Alpins (Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence) dans la mise en place des championnats départementaux de ski-alpinisme qui pourront être réalisés en parallèle des championnats régionaux

4.2.4.3. Nombre de personnes bénéficiaires

L'ensemble des licenciés de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (voire des régions limitrophes) pour les championnats régionaux.

L'ensemble des licenciés fédéraux pour les événements nationaux et les meilleurs mondiaux pour les événements internationaux.

4.2.4.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombre de participants
- Mise en place annuelle des Championnats Régionaux de Ski-Alpinisme (Vertical Race, Sprint, Classique)
- Accueil d'au moins un événement national (Championnat de France)

4.2.5. Equipe Régionale Jeunes de Ski-Alpinisme

4.2.5.1. Objet

La mise en place d'une Equipe Régionale Jeunes de Ski-Alpinisme a pour objet de :

- Regrouper des jeunes afin qu'ils puissent évaluer leur niveau de forme et réagir en conséquence grâce à quelques pistes de progressions,
- Développer des stratégies à mettre en œuvre lors des compétitions,
- Changer de milieu d'entraînement et s'évaluer dans un environnement peu connu,
- Simuler des « compétitions » et parfois se familiariser avec les terrains des prochains Championnat de France.

4.2.5.2. Actions

Mise en place pour les jeunes compétiteurs de notre région des stages permettant de :

- Regrouper les jeunes de l'équipe au moins 2 fois par an pour créer un réseau,
- Regrouper les jeunes de même niveau
- Mettre à disposition de contenus pédagogiques de la part de professionnels ou bénévoles expérimentés

4.2.5.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Une quinzaine de jeunes sélectionnés en fonction de leurs résultats aux Championnats Régionaux et des Coupes de France.

4.2.5.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Classement des jeunes au niveau national
- Nombre de jeunes participants aux étapes de Coupe de France et de Championnats de France

4.2.6. Equipe Régionale Jeunes d'Alpinisme

4.2.6.1. Objet

Développer la pratique de l'alpinisme au sein de nos clubs et accompagner les jeunes vers les professions de montagne.

Dans le cadre d'un cursus sur deux ans, l'objectif est d'accompagner les jeunes vers l'initiateur montagnisme et de leur donner les prérequis pour obtenir l'initiateur alpinisme.

4.2.6.2. Actions

- Mise en place d'une équipe de 12 jeunes, dissociée en deux demi-groupes, de 6 stagiaires, pour les activités techniques d'alpinisme avec, en plus des initiateurs, un Guide Haute-Montagne pour chaque demi-groupe.
- Dans le cadre du cycle annuel (année scolaire), organisation de stages de regroupement pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de février, de Pâques ainsi qu'un stage estival en juillet.
- Formation et validation des différents passeports montagnisme et alpinisme au cours des stages

4.2.6.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Une douzaine de jeunes, de 16 à 25 ans, sélectionnés en fonction de leur niveau en escalade et de leur « vécu » en alpinisme.

4.2.6.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Assiduité des jeunes sur les stages
- Nombre de passeports montagnisme obtenus par les jeunes
- Nombre de jeunes obtenant le brevet d' « Initiateur Montagnisme »
- Nombre de passeports alpinisme obtenus par les jeunes
- Nombre de jeunes maîtrisant et obtenant les près requis de l' « Initiateur Alpinisme »

4.3. Formation de l'encadrement sportif

Former des cadres bénévoles dans toutes les disciplines fédérales afin d'améliorer la qualité de l'encadrement, faire découvrir d'autres activités auprès de nos licenciés. Former les officiels de compétitions afin d'organiser des événements sportifs de grande qualité et les compétitions dont nous avons la délégation du Ministère des Sports. Développer les compétences des encadrants salariés de nos structures (comités et clubs).

4.3.1. Escalade

4.3.1.1. Objet

Former les cadres bénévoles et salariés en escalade afin de promouvoir nos activités et assurer leurs développements dans le respect des normes de sécurité.

4.3.1.2. Actions

Développement des formations avec la mise en place de :

- Au moins 2 formations d'initiateurs SAE par an
- Au moins 2 formations d'initiateurs escalade par an
- Au moins 1 recyclage des initiateurs escalade par an
- Au moins 1 formation de gestionnaires EPI par an
- Au moins 1 formation d'équipeurs de sites naturels par an
- Au moins 1 formation de CQP Escalade sur l'Olympiade

4.3.1.3. Nombre de personnes bénéficiaires

L'ensemble des licenciés de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (voire de l'ensemble de la France entière) souhaitant s'investir dans l'encadrement en escalade.

4.3.1.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Nombre de stages réalisés
- Nombre de cadres diplômés
- Nombre moyen de cadres en escalade par club de la région

4.3.2. Montagnisme et Canyonisme

4.3.2.1. Objet

Former les cadres bénévoles dans les activités de Montagne (montagnisme, alpinisme, ski-alpinisme) et de canyon afin de promouvoir nos activités et assurer leurs développements dans le respect des normes de sécurité.

4.3.2.2. Actions

Développement des formations avec :

- Au moins 1 formation d'initiateurs montagnisme tous les 2 ans
- Au moins 1 formation d'initiateurs (ski-)alpinisme tous les 2 ans
- Au moins 1 formation d'initiateurs canyon tous les ans
- Au moins 1 formation de moniteurs canyon tous les 2 ans
- Au moins 1 recyclage des initiateurs montagnisme et alpinisme tous les 2 ans
- Au moins 1 recyclage des initiateurs et moniteurs canyon tous les 4 ans

4.3.2.3. Nombre de personnes bénéficiaires

L'ensemble des licenciés de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR (voire de la métropole) souhaitant s'investir dans l'encadrement en montagnisme et en canyonisme.

4.3.2.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Nombre de stages réalisés
- Nombre de cadres diplômés
- Nombre moyen de cadres en montagnisme et canyonisme par club de la région

4.3.3. Officiels de compétition

4.3.3.1. *Objet*

Former des officiels de compétition est une nécessité afin de garantir la qualité des compétitions fédérales d'escalade et de ski-alpinisme mises en place en Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. Aussi, pour ce faire, un cursus complet doit être proposé sur l'olympiade aux licenciés souhaitant se former, aussi bien en escalade qu'en ski-alpinisme.

4.3.3.2. *Actions*

Développement des formations d'officiels en escalade avec :

- Au moins 2 formations de juges de bloc par an
- Au moins 2 formations de juges de difficulté par an
- Au moins 2 formations d'ouvriers de club par an
- Au moins 1 formation d'ouvreur de compétition d'escalade par an
- Au moins 1 formation de président de jury d'escalade sur l'Olympiade

Développement des formations d'officiels en ski-alpinisme avec :

- Au moins 1 formation de contrôleur de compétition de ski-alpinisme tous les 2 ans

4.3.3.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

L'ensemble des licenciés (voire des régions limitrophes) souhaitant s'investir en tant qu'officiels de compétition en escalade ou en ski-alpinisme.

4.3.3.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Nombre de stages réalisés
- Nombre de cadres diplômés
- Nombre moyen d'officiels de compétition en escalade et en ski-alpinisme par club de la région

4.3.4. Equipe Technique Régionale

4.3.4.1. *Objet*

L'ETR regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial. Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le directeur technique national (DTN).

Cette ETR est composée d'élus associatifs, techniciens, agents de l'Etat qui agissent conjointement pour la mise en œuvre des missions de service public fixées par le programme SPORT, dans le respect du cadre institutionnel défini par le code du sport.

Actions

Ces membres sont investis de missions régionales dans les 3 domaines suivants :

- Actions de développement (écoles de sport, sport pour tous, milieu scolaire, sport santé, handicap, etc.) ;
- Détection, sélection et accompagnement du sport de haut niveau ;
- Formation d'éducateurs, d'officiels et de bénévoles.

4.3.4.2. *Actions*

- Regroupement des entraîneurs escalade
- Réalisation d'un plan régional de développement des Structures Artificielles d'Escalade
- Relayer, dynamiser et s'assurer de l'implication des Comités Territoriaux dans la politique fédérale relative aux Sites Naturels d'Escalade
- Développer la formation des cadres : officiels, entraîneurs, initiateurs et correspondants clubs sécurité
- Projet de Pôle Espoir Escalade (dans le cadre du Plan de Performance Fédérale)

4.3.4.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, soit plus de 8600 personnes.

4.3.4.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Nombre d'actions suivies

4.4. Développement des sites de pratique

Notre Région SUD Provence Alpes Côtes d'Azur, de part ses sites naturels, est, historiquement, une « terre d'escalade » mais aujourd'hui le développement de l'escalade passe par des structures adaptées aux bassins de vie.

Pour créer de nouveaux clubs et augmenter le nombre de licenciés, il nous faut nous appuyer sur une dynamique locale et sur des projets de Structure Artificielle d'Escalade (SAE), mais également sur le développement et la défense des sites de pratique en milieu naturel.

4.4.1. Plan Régional de développement des SAE

La Ligue de la Région SUD Provence Alpes Côtes d'Azur de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a élaboré son « **Plan de Développement - Structures d'Escalade Artificielles d'Escalade en Région Sud Provence Alpes Cotes d'Azur – 2020-2030** ». (Document séparé).

4.4.1.1. *Objet*

Concevoir un schéma d'équipement des SAE, c'est se donner les moyens de développer d'une manière cohérente la pratique de l'escalade. En effet, une SAE permet d'accroître de façon sensible le nombre de pratiquants et leur niveau de performance. Elle permet l'accessibilité à un très large public (scolaire, périscolaire, milieu éducatif spécialisé, centre de loisir, associations, handisports, ...) et son temps d'occupation est optimisé (8h-22h). Le parc de SAE n'est pas très important sur la région et les SAE existantes ne répondent plus, pour certaines, aux normes fédérales et sont, pour l'essentiel vieillissantes et/ou ne correspondent plus à la pratique et demande actuelle.

Le Plan de développement des Structures Artificielles d'Escalade de la Région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR est une déclinaison du plan national de développement des SAE (PNSAE).

4.4.1.2. *Objectifs*

La volonté est d'augmenter le nombre de SAE afin de répondre aux besoins des clubs existants et/ou en création. Une SAE=Un Club

Dans son plan de développement, la Ligue a pour objectif, d'ici à 2030, une quarantaine de structures étalées sur tous les territoires. Parmi ces réalisations, la moitié a, également, vocation à accueillir l'organisation de compétitions (structures répondant aux règles fédérales avec accueil du public, des compétiteurs, du jury)

- 3 SAE internationale (minimum) sur la région permettant d'accueillir des événements internationaux et nationaux
- 4 SAE nationale (minimum) sur la région pour pouvoir développer le haut niveau, organiser des compétitions régionales et nationales, mettre en place des actions de formation, etc.
- 2 SAE régionales par département
- 1 SAE départementale et/ou une salle de bloc par communauté de commune et/ou bassin de vie (dans les zones du département qui sont dépourvues de SAE)

Un licencié de la région SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR qui veut faire de l'escalade doit pouvoir trouver une SAE à moins de 15 kilomètres de chez lui (à minima en zone urbaine et péri-urbaine).

PLAN DE DEVELOPPEMENT- PROJET SPORTIF TERRITORIAL– OLYMPIADE 2021 – 2024 – V_2

Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 431 552 660 00042

4.4.2. Plan Régional des Sites Naturels d'Escalade

4.4.2.1. *Objet*

La Ligue se doit d'être un soutien des comités territoriaux qui mènent une véritable politique sportive de développement de l'escalade par la défense, l'aménagement et la gestion de sites naturels. Soucieux du respect de l'environnement, mais vigilant et motivé pour défendre le « territoire » du grimpeur, les comités territoriaux mettent à la disposition de **tous les utilisateurs** (licenciés ou non) un terrain de jeu, assumant ainsi une **mission de service public**.

4.4.2.2. *Objectifs*

- **Soutien à l'entretien et au rééquipement des sites actuels.**
L'équipement mis en place depuis les années 1970 doit être contrôlé voire renouvelé, la sécurité des pratiquants en dépendant. L'entretien des SNE est effectué tout au long de l'année.
- **Défense des sites actuels**
- **Prospection des futurs sites**
Nous devons prospecter dans les zones de la région ne possédant pas de SNE pour rendre l'activité accessible, mettre en place un réseau, collecter et gérer les informations et réaliser des études de faisabilité.
- **Balisage des sites**
Nous devons soutenir les comités territoriaux dans la mise en place de schémas départementaux de balisage des sites d'escalade en lien avec la politique nationale de notre fédération, afin que les pratiquants puissent s'orienter facilement, mais aussi pour faire découvrir au grand public nos falaises. Il est essentiel que ce schéma soit réalisé en collaboration avec les différents services (Etat, région, département, communes et les autres activités de pleine nature), afin d'assurer une cohérence. Quatre niveaux de signalétique pourraient être envisagés :
 - Sur les grands axes : panneaux directionnels indiquant « Site Naturel d'Escalade » ;
 - A proximité des sites, un fléchage sur lequel apparaît le pictogramme de l'activité ;
 - Sur les sites : un panneau d'information comportant les informations nécessaires à la pratique en sécurité de l'escalade ;
 - Sur les falaises : le panneau de la Fédération.

4.5. Développement du sport pour tous

4.5.1. Aide au développement et à la structuration des clubs

4.5.1.1. *Objet*

Aide au développement et à la structuration des clubs afin de renforcer la qualité d'accueil et l'image de notre fédération.

4.5.1.2. *Actions*

- Rencontre des clubs de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR afin de :
 - D'identifier précisément leurs besoins afin de leur apporter une aide pertinente au développement de leurs activités
 - Présenter la Ligue (axes de travail, commissions, ressources, etc)
 - Sensibiliser les dirigeants aux démarches de Structuration, de Formation, de Prévention/Sécurité, de Qualité/Label...
 - Echanger sur le Plan de Développement du Club, ses forces, ses besoins...
- Soutien des clubs dans la structuration (formation des dirigeants et des encadrants)
- Soutien des clubs dans la mise en place d'une structuration de la gestion du matériel (Equipements de Protection Individuelle)
- Accompagnement des clubs dans un objectif de qualité et de labellisation

4.5.1.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, soit plus de 8600 personnes et plus de 115 clubs.

4.5.1.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Nombre de clubs labellisés
- Retour des clubs sur l'action de la Ligue

4.5.2. Développement de la pratique dans les zones rurales

4.5.2.1. *Objet*

Promouvoir la connaissance et la pratique des disciplines de la FFME en zone rurale auprès des collectivités territoriales et des habitants des zones rurales.

4.5.2.2. *Actions*

- Répertorier et évaluer les sites de pratique locaux
- Accompagner les collectivités territoriales dans la valorisation de leurs sites de pratique
- Promouvoir une pratique familiale et en direction des jeunes
- Initier la mise à disposition de micro-structures d'accès libre
- Actions en direction des enseignants de secteurs ruraux

4.5.2.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

En Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR 1 habitant sur 8 est domicilié en zone rurale soit 576 000 habitants dont 65% dans le massif alpin (origine INSEE 2015). Ce dynamisme démographique s'accroît depuis les années 2000.

Recherche de qualité de vie et de moindre coût du logement. Impact de l'économie touristique et résidentielle.

4.5.2.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Recensement des professionnels et cadres fédéraux formés actifs en zone rurale
- Impact des disciplines de la FFME dans la promotion touristique locale

4.5.3. Développement du Sport-Santé Handicap

4.5.3.1. *Objet*

- Valoriser les bénéfices des activités sportives sur la santé en prévention primaire et tertiaire, vers tous les publics et aux différents âges de la vie.
- Diffuser le projet sport santé pour l'activité escalade
- Utiliser le sport comme vecteur de cohésion sociale, de citoyenneté et d'intégration des personnes en situation de handicap
- Répondre aux demandes de la commission Nationale sport santé pour la diffusion auprès des structures territoriales des directives en matière de sport santé

4.5.3.2. *Actions*

- Accompagnement des clubs accueillant des personnes en situation de handicap pour les relations avec les établissements médico sociaux
- Accompagnement des clubs dans les recherches de subventions pour une activité pérenne
- Accompagnement des clubs dans les actions de formation des encadrants tant en matière de sport santé que de handi escalade et para escalade adaptée
- Développement et promotion de l'escalade et de la randonnée montagne comme vecteur de sport santé
- Développement de l'accueil en inclusion de personnes en situation de handicap dans les structures
- Accompagnement dans la détection du haut niveau pour l'accès à l'équipe de France handi escalade
- Accompagnement dans la création d'un calendrier de compétitions handisport de niveau Régional et harmonisation du calendrier des compétitions de para escalade adaptée de la FFSA
- Développement des partenariats avec la Fédération Française handisport et la Fédération française de sport adapté

4.5.3.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

4.5.3.3.1. *Structures adhérant au projet handi escalade et para escalade adaptée*

- Nombre de personnes formées à l'encadrement du handi sport
- Nombre de bénéficiaires du dispositif handi escalade et par escalade adaptée
- Nombre de conventions signées avec les établissements sociaux et médico-sociaux
- Nombre de personnes en situation de handicap accueillies en inclusion dans les structures

4.5.3.3.2. *Structures adhérant au projet Sports Santé*

- Nombre de personnes formées à l'encadrement du sport santé
- Nombre de bénéficiaires du dispositif sport santé
- Nombre de conventions signées avec les établissements sports santé

4.5.3.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Structures d'accueil du sport santé,
- Prescriptions port santé, escalade après cancer du sein
- Statistiques d'accidentologie

4.5.4. Actions de prévention

4.5.4.1. *Objet*

Lutter contre les conduites dopantes.

Réaliser des campagnes de promotion des conduites sécuritaires et de prévention de l'accidentologie sportive

Lutter contre l'obésité et les dérives nutritionnelles.

4.5.4.2. *Actions*

- Promotion du sport santé en prévention primaire et tertiaire
- Prévention du dopage
- Pratiques encadrées

4.5.4.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

- Enfants
- Pathologies ALD répertoriées au projet national sport-santé
- Senior, bien vieillir

4.5.4.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Nombres d'adhérents bénéficiaires
- Sites mis en place
- Progression licences spécifiques
- Educateurs spécialisés formés
- Retours des professionnels de santé prescripteurs

4.6. Lutte contre les Violences et le Harcèlement

4.6.1. Objet

La Ligue se doit d'être « moteur » auprès de ses Comités Territoriaux et de ses membres (clubs et Etablissements affiliés) pour la lutte contre le harcèlement et les violences qu'elles soient sexuelles, physique ou numérique dans notre sport. L'effet de groupe, les vestiaires, les déplacements sont des situations propices aux violences et harcèlement.

4.6.2. Actions

- Désigner un « Référent prévention des violences »
Fait en la Personne de Vincent Clarisse, Agent de développement de la Ligue
- Participer aux différentes réunions d'information et sensibilisation à destination des Ligues organiser par le CROS ou tout autre intervenant
- Mettre en place et organiser, dans un premier temps, des actions de sensibilisation des dirigeants des clubs avec l'intervention de « COLOSSE aux PIEDS d'ARGILE » aux AG de la Ligue
- Lors des formations fédérales, avec l'intervention du « Référent prévention des violences » sensibilisation des futurs cadres à la lutte contre

4.6.3. Nombre de personnes bénéficiaires

Les actions proposées s'adressent à tous les clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, soit plus de 115 clubs.

4.6.4. Indicateurs et critères d'évaluation

- Nombres de clubs bénéficiaires
- Nombre de nouveaux cadres bénéficiaires
- Retour des clubs sur l'action de la Ligue

4.7. Lutte pour l'Eco responsabilité

4.7.1.1. *Objet*

La Ligue doit d'être incitateur auprès de ses Comités Territoriaux et de ses clubs pour mettre en place une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) aux différents échelons de la fédération.

4.7.1.2. *Actions*

- Dans un premier temps, la Ligue doit se former à travers une ou deux personnes pour acquérir la maîtrise de la mise en œuvre de la RSO et cela par :
 - Les outils du CNOSF ;
 - Les formations du CROS Région SUD.
- Dans un deuxième temps, la Ligue doit mettre en œuvre, dans ses propres événements et dans son quotidien, les préconisations des outils du CNOSF :
 - En effectuant au préalable le bilan de ses comportements avec l'outil d'autodiagnostic RSO qui s'appuie sur 6 axes
 - Définir la démarche à entreprendre pour modifier éventuellement ses comportements (et tendre à devenir un exemple)
- Dans un troisième temps, informer et former les CT et les clubs à la mise en œuvre de la RSO à chaque niveau de la fédération :
 - Accompagner les CT et les clubs volontaires dans la mise en place effective de cette démarche (en particulier pour la réalisation de l'autodiagnostic RSO)

4.7.1.3. *Nombre de personnes bénéficiaires*

Les actions proposées s'adressent à tous les licenciés des clubs FFME de Sud PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, soit plus de 8600 personnes et plus de 115 clubs.

4.7.1.4. *Indicateurs et critères d'évaluation*

- Score RSO de la Ligue au début et à la fin de la deuxième action
- Plan des actions à mettre en œuvre pour augmenter le score RSO de la Ligue
- Nombres de CT et clubs informés
- Nombre de CT et de clubs volontaires avec leur score RSO en début et en fin d'action

Annexe – Glossaire

Bloc	Blocs de roches diverses de faible hauteur et ne nécessitant pas l'usage de la corde pour l'assurage.
Découverte (secteur)	Voies ou sites sportifs dont les caractéristiques et les aménagements sont particulièrement adaptés pour l'initiation à l'escalade d'un public débutant.
EPI	Equipement de Protection Individuelle
Falaise	Parois de roches diverses où les voies sont d'une ou plusieurs longueurs de corde.
IFSC	International Federation of Sport Climbing
ISMF	International Ski Mountaineering Federation
SAE	Structure Artificielle d'Escalade
Site Sportif	Falaises et voies d'escalade de hauteurs variables (une à plusieurs longueurs de corde), équipées à demeure selon les normes fédérales d'équipement. L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique pour l'assurage.
SNE	Site Naturel d'Escalade : bloc de rocher ou falaise regroupant des voies d'escalade.
Terrain d'Aventure	Falaises et voies non équipées à demeure ou de manière aléatoire, ne respectant pas la norme fédérale d'équipement. L'escalade nécessite l'usage de la corde et d'un matériel spécifique nécessitant une importante expertise de la part du grimpeur. Le terrain et l'équipement, très variés, demandent la plus grande vigilance du pratiquant.

Qui sommes-nous ?

QUELQUES CHIFFRES

(au 31/08/2020)

6 Comités Territoriaux

117 clubs

8600 licenciés

44% de femmes

55% de jeunes



ACTIVITES PROPOSEES

Escalade

Alpinisme

Canyonisme

Randonnée montagne

Raquette à neige

Ski alpinisme

NOS COORDONNEES

Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade
(Ligue SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR FFME)

46 rue Bravet – 13005 MARSEILLE

E-mail : president@paca.ffme.fr / info@paca.ffme.fr – Web : <http://paca.ffme.fr>

LES COORDONNEES DES COMITES TERRITORIAUX

Comité Territorial des Alpes de Haute Provence (CT 04 FFME)

19 Bd Jean Chrysostome (CDOS04)

04000 DIGNES LES BAINS

p.garnierme04@gmail.com

<http://ffmecd04.free.fr>

Comité Départemental des Bouches du Rhône (CT 13 FFME)

146 Chemin de Palama

13013 MARSEILLE

jc.grand@outlook.fr

Comité Territorial des Hautes Alpes (CT 05 FFME)

Chemin des Fonzes

05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

ctffme05@gmail.com

comitemontagneescalade05.wordpress.com

Comité Départemental du Var (CT 83 FFME)

Maison des Sports – 133 Boulevard

Général BROSSET – 83200 TOULON

ct.ffme83@gmail.com

<http://www.cdffme83.com>

Comité Territorial des Alpes Maritimes (CT 06 FFME)

09 rue Sainte Barbe

06640 SAINT JEANNET

administration@cd06ffme.fr

<http://www.ffme.fr/cd/06>

Comité Départemental du Vaucluse (CT 84 FFME)

270 Avenue de l'Egalite

84800 L'ISLE SUR SORGUE

duret.pierre84@wanadoo.fr

PLAN DE DEVELOPPEMENT- PROJET SPORTIF TERRITORIAL- OLYMPIADE 2021 – 2024 – V_2

Ligue Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Association 1901 affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade – SIRET 431 552 660 00042

Documents Annexes :

Plan de Développement - L'Accès de Haut Niveau Olympiade - 2021-2024

Plan de Développement des Structures Artificielles Escalade - 2020-2030



